

# Organisation régionale

Délégué interministériel  
à la sécurité routière

Préfet de région

Pilotage DREAL

A1 Observatoire régional  
de sécurité routière

A2 Politique locale  
de sécurité routière

A3 Éducation routière

Pôle d'appui  
sécurité routière

Préfet de département

Chef de projet sécurité routière

Coordonateur départemental

A1 A2 A3

Actions 1,2 et 3 du BOP (budget opérationnel) : lignes de crédits allouées par l'État pour :  
Action 1 : fonctionnement des observatoires départementaux et régionaux  
Action 2 : fonctionnement des pôles d'appui, financement des actions régionales  
Action 3 : fonctionnement des cellules d'éducation routière

